



**Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles**

00000 - Administration générale

**Proposition de résiliation de la convention
de co-financement du poste de chargé
de mission CIGAL (Coopération pour
l'Information Géographique en ALSace)**

Rapport n° CP/2017/162

Service gestionnaire :

E5 - Mission appui au pilotage et inspection

Résumé :

En vertu de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », qui confie aux Régions de nouvelles responsabilités en matière d'information géographique, la Coopération pour l'Information Géographique en ALSace (CIGAL) évolue vers un partenariat à l'échelle du Grand Est. Celui-ci est en cours de définition.

Dans ce cadre, il est proposé que la répartition du co-financement du poste de chargé de mission CIGAL soit également rediscutée entre partenaires.

Lors de la réunion du comité de pilotage CIGAL du 3 mars 2017, les 3 co-financeurs de ce poste, que sont le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin et la Région, se sont coordonnés pour proposer à leur instance respective la résiliation de la convention fixant les modalités actuelles de cofinancement de ce poste.

Le Département du Bas-Rhin participe depuis 2006 au cofinancement d'un poste de chargé de mission pour la Coopération pour l'Information Géographique en ALSace (CIGAL), à hauteur d'un tiers de son coût annuel, selon la clé de répartition adoptée par délibération du Conseil Général n° CG/2006/189 du 12 décembre 2006.

Les autres cofinanceurs de ce poste sont la Région et le Département du Haut-Rhin.

Depuis 2006, le Département du Bas-Rhin a profité pleinement des compétences du chargé de mission mutualisées dans le cadre de ce partenariat. Ainsi, outre la veille technique et juridique en matière d'information géographique, le chargé de mission a apporté son expertise en matière de diffusion de données, qui doit être conforme à la directive européenne INSPIRE. Il a également animé de nombreux groupes de travail par exemple sur les problématiques de l'adresse, de la description des données, de l'occupation du sol, qui ont été utiles au Département.

La Nouvelle Organisation Territoriale implique l'évolution de ce partenariat à l'échelle du Grand Est entraînant la nécessaire redéfinition de la clef de financement du poste dans le cadre cette nouvelle configuration territoriale.

Aussi, il est proposé, au vu de l'avis favorable et unanime du comité de pilotage émis le 3 mars 2017 :

- d'une part, de procéder à la résiliation de la convention de cofinancement du poste de chargé de mission CIGAL du 24 mai 2007, adoptée par délibération du Conseil Général du 16 mars 2007 et ce à la date anniversaire du 15 août 2017, en application des dispositions de l'article 7 de ladite convention ;

- et d'autre part, en application des dispositions de l'article 6-2 relatif à la révision du coût du poste, de redéfinir la clé de financement du poste et de fixer la contribution du Département du Bas-Rhin, pour l'année 2017 à la somme de 6 750 € ; la Région Grand Est s'étant engagée à prendre à sa charge le financement complet de ce poste à compter du 1er juillet 2017.

Il est également proposé que le Département, partenaire fondateur du partenariat CIGAL, reste actif au sein de la dynamique en cours de redéfinition à l'échelle du Grand Est notamment pour poursuivre la promotion des outils et données liés à l'information géographique sur le Bas-Rhin.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider :

- de mettre fin à l'engagement du Département du Bas-Rhin relative au cofinancement du poste de chargé de mission CIGAL et de résilier la convention du 24 mai 2007 relative à ce cofinancement à la date du 15 août 2017 ;
- d'arrêter la participation du Département du Bas-Rhin, pour l'année 2017, à la somme de 6 750 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de mettre fin à l'engagement du Département du Bas-Rhin relatif au cofinancement du poste de chargé de mission CIGAL (Coopération pour l'Information Géographique en Alsace) et de résilier la convention du 24 mai 2007 relative à ce cofinancement à la date du 15 août 2017 ;

- arrête la participation du Département du Bas-Rhin pour l'année 2017, à la somme de 6 750 € ;

- autorise son président à signer les actes afférents à cette décision.

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,



Frédéric BIERRY